

*** Communiqué de presse ***

27 novembre 2023

Programme de formation et de perfectionnement de la CCNT: la suite en détail pour 2024

Bâle.- Le programme de formation et de perfectionnement de la CCNT se poursuivra dans l'année à venir. On en connaît désormais les détails : l'offre actuelle restera en grande partie subventionnée et les entreprises recevront comme jusqu'ici une compensation de salaire. La gratuité est aussi maintenue pour les qualifications de base.

Lancé en 2010, le programme de formation et de perfectionnement subventionné par la CCNT est une véritable réussite: plus de 15 000 personnes en ont déjà bénéficié, dont plus de 3'000 pour la seule année en cours.

Ce programme a permis de lancer en 2021 la dénommée « offensive de formation » visant à atténuer les effets de la pandémie dans la branche. Jusqu'à fin 2023, la totalité des frais de cours est encore prise en charge et la compensation de salaire versée à l'employeur demeure substantiellement augmentée.

Les conditions sont désormais fixées pour 2024

Le bureau de la commission paritaire de surveillance de la CCNT de l'hôtellerie-restauration a défini à présent les conditions pour l'année 2024. Elles sont valables sous réserve de l'approbation finale par l'assemblée plénière de ladite commission qui se tiendra le 20 décembre 2023.

- Les **offres de base** Progresso, les cours de langue *fide* et les cours modulaires en Suisse romande «Cours de serveuse/serveur», «Cours de vente en restauration», «Cours d'aide de cuisine» et «Cours d'hygiène et de sécurité au travail» sont **encore intégralement financés** et restent donc **gratuits et sans frais d'inscription** pour les participants. Les employeurs continuent-ils de bénéficier de la compensation de salaire.
- Dans le cas des formations de rattrapage pour l'obtention d'un **CFC pour adultes** selon l'article 32, les participants ont droit à un remboursement des frais à hauteur de 4'000.- francs. Pour les formations modulaires abrégées **AFP**, le montant forfaitaire s'élève désormais à 1'400.- francs et la compensation de salaire versée aux employeurs demeure inchangée à 109.- francs par jour.
- Pour tous les **cours de formation continue**, un forfait journalier fixe de 165.- francs au maximum sera versé en 2024.
- Pour le séminaire de base **G1**, le remboursement se monte désormais au total à 2'700.- francs au maximum pour tous les modules en enseignement présentiel, et à 1'200.- francs pour l'enseignement en ligne.
- La **gratuité** est maintenue pour les «Journées de formation pour formateurs» et le cours «Gesundheitsfördernder Umgang mit Lernenden» dispensé en allemand seulement.

Une campagne de l'hôtellerie-restauration :

- En ce qui concerne les **examens professionnels**, 40 % des frais de cours et 100 % des frais d'examen sont pris en charge. Un montant de 140.- francs par jour est versé aux employeurs à titre de compensation de salaire.
- Pour les **examens professionnels supérieurs** ainsi que pour les **études postgrades ES** en management hôtelier, seront également pris en charge 40 % des frais de cours et 100 % des frais d'examen (ne s'applique pas aux études postgrades). La compensation de salaire versée aux employeurs s'élève à 170.- francs par jour.

Légers ajustements de l'offre

A partir de 2024, les éléments suivants ne seront plus inclus dans le programme de financement :

- Cours d'agent d'entretien polyvalent (existe exclusivement en Suisse romande)
- Cours de buanderie et de lingerie (existe exclusivement en Suisse romande)
- Journées « Forum destiné aux femmes » et « Sommet des saveurs »
- Cheffe-boulangère-pâtissière-confiseuse/Chef boulanger-pâtissier-confiseur avec brevet fédéral
- Sommelier/Sommelière Suisse du thé®

Sont ajoutés aujourd'hui au programme de financement :

- Cours pour formatrices/formateurs en entreprise de Hotel & Gastro *formation* Berne

www.formation-include.ch

*** Fin du texte ***

Lien de téléchargement des illustrations :

<https://www.dropbox.com/scl/fo/xrbglcktfbvk3o2hb8vln/h?rlkey=xsalcjc1f4istx3f7adxyrd2d&dl=0>

Coordination pour l'information aux médias:

Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation

Tél: +41 (0)44 244 27 27, sb@bosshardt-kommunikation.ch

Une campagne de l'hôtellerie-restauration :